

COMMUNE DE HANGENBIETEN

Nombre de conseillers élus : Compte-rendu de la séance du 3 février 2025

19

Conseillers en exercice :

19

Conseillers présents :

12

Date de convocation : 30/01

Les membres du conseil municipal de Hangenbieten se sont réunis à la salle « La Laiterie » située 1 rue du 14 Juillet le lundi 3 février 2025 à 19h30 sous la présidence de M. Laurent ULRICH, Maire de Hangenbieten

ORDRE DU JOUR:

- 1- Adoption du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024
- 2- M57 Autorisation accordée à l'exécutif pour réaliser des virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits
- 3- Vente de la maison située au n°1 rue des Eglises
- 4- Demande de subvention pour un séjour scolaire
- 5- Projets sur l'espace public : Programmation 2025 (voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux
- 6- Convention-type (2024-2028) de partenariat entre la CeA et la commune en faveur du développement des bibliothèques en Alsace

Présents:

M. ULRICH Laurent - Mme JERNASZ Séverine - M. GALMICHE Damien - Mme ROTT Nicole - M. KELLER Frédéric - Mme MEYER Danielle - M. LANGENBRONN Alain - M. SCHOCH Fabrice - M. WELTZ Dominique - Mme ABLER Elisabeth - M. ONNIS Antony - Mme GRETHEL Christel. Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés :

M. HUBER Hervé

Mme FLEURY Catherine

Mme SCHWING Sandra ayant donné procuration à Mme GRETHEL Christel

M. GLOECKLER Philippe ayant donné procuration à M. SCHOCH Fabrice

M. CACHOT Romain ayant donné procuration à Mme JERNASZ Séverine

Mme KIEFFER LEIPP Christelle

Mme BEGIC Morgane ayant donné procuration à M. WELTZ Dominique

Secrétaire de séance : Mme JERNASZ Séverine

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 25 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 novembre 2024 est **adopté à l'unanimité**, sans observation.

2. M57 – Autorisation accordée à l'exécutif pour réaliser des virements de crédits dans le cadre de la fongibilité des crédits

La nomenclature budgétaire et comptable M57 prévoit la possibilité, pour l'assemblée délibérante, d'autoriser l'exécutif à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre.

Ces virements de crédits doivent faire l'objet d'une décision expresse de l'exécutif, qui doit être transmise au représentant de l'État pour être exécutoire dans les conditions de droit commun.

Cette décision doit également être notifiée au comptable.

L'exécutif de l'entité informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits, lors de sa plus proche séance.

Vu la délibération du conseil municipal du 22 mai 2023 d'adoption à compter du 1er janvier 2024 de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Vu les dispositions de la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise le Maire à :

- Procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel), au sein de la section d'investissement et de la section de fonctionnement, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune de ces sections, sous réserve que ces mouvements de crédits n'entraînent pas une insuffisance de crédits nécessaires au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre ;
- Signer les décisions et documents utiles pour les transmettre au représentant de l'Etat, et les notifier au comptable assignataire d'Erstein pour mise en œuvre.

3. Vente de la maison située au n°1 rue des Eglises

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la maison située au n°1 rue des Eglises n'a toujours pas trouvé d'acquéreur. Des visites ont eu lieu, mais elles n'ont pas été suivies d'offre. Le problème est peut-être lié au prix demandé qui serait trop élevé. Le maire demande au conseil municipal s'il y a lieu ou non d'envisager de baisser le prix demandé (pour rappel 350 000 €).

Une discussion s'engage, de laquelle il ressort que la vente pourrait être confiée à une autre agence immobilière et que le prix de vente de la maison devrait être réduit en raison des nombreux travaux qui doivent y être fait.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de fixer le prix de vente de la maison à 325 000 €, frais d'agence compris ;
- Décide de laisser la possibilité de donner mandat à une seconde agence immobilière pour la vente de la maison.

4. Demandes de subvention pour un séjour scolaire

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que le Collège LA PROVIDENCE a adressé une demande de subvention à la commune en date du 21 novembre 2024, pour l'organisation d'une classe de découverte en Bourgogne, du 14 au 18 octobre 2024, à laquelle a participé pour les élèves de 5ème, GROS Auxence, qui est originaire de la commune.

Monsieur le maire propose que la commune participe à hauteur de 7 € par enfant et par jour pour cette classe de découverte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de participer à hauteur de 7 € par enfant et par jour pour cette classe de découverte
- Décide de verser une subvention de 35 € au Collège LA PROVIDENCE (7 € x 1 enfant x 5 jours)
 - 5. <u>Projets sur l'espace public : Programmation 2025 (voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) Lancement, poursuite des études et réalisation des travaux et des et </u>

Le programme 2025 voirie (y compris l'entretien significatif), plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, a été établi après une phase d'instruction et de concertation avec l'ensemble des Maires de l'Eurométropole de Strasbourg.

L'enveloppe consacrée à ce programme est constante depuis 2022 à 30 M€. Les crédits sont ventilés de la manière suivante, comme chaque année :

- 2,4 M€ réservés pour la réfection d'ouvrages d'art, qui permettent notamment la réfection du pont de l'Andlau rue des Platanes à Fegersheim ou le pont de la RM222 à Geispolsheim mais intègrent également des enveloppes pour le diagnostic et le gros entretien des ouvrages,
- 1,03 M€ prévus pour l'entretien des voiries dans les ZA et ZI, par exemple la rue de l'Ill à Geispolsheim ou la rue de Wolfisheim à Holtzheim,
- 2,7 M€ prévus pour l'entretien des chaussées et trottoirs,
- 6,3 M€ pour les opérations d'intérêt local T2, cette année, plusieurs nouvelles opérations seront initiées sur les communes (rue de la Robertsau à Hoenheim, place Nieffern à Lampertheim, rue Victor Hugo à Vendenheim, etc.),
- 3,85 M€ pour les opérations d'intérêt métropolitain T3, la principale opération lancée en 2025 concerne le réaménagement de la route Burckel à Illkirch,
- 13,72 M€ dédiés aux opérations du plan vélo T4, outre les poursuites d'opérations en cours, l'année 2025 verra le lancement des études sur la rue de l'Industrie à Fegersheim, la liaison cyclable Eschau-Plobsheim ou le prolongement de la Velostras sud route de Strasbourg à Illkirch entre Baggersee et la piste du canal.

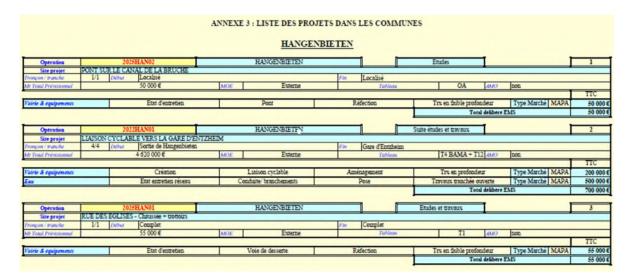
Cette enveloppe est complétée par des crédits récurrents d'entretien des routes métropolitaines interurbaines à hauteur de 6,3 M€ (2,8 M€ pour les Ex-Routes Départementales et 3,5 M€ pour l'Ex-Réseaux Routier National) permettant notamment de grosses opérations d'entretien de la RM353 entre Eschau et Fegersheim ou de la RM400 sur Entzheim, Holtzheim et Geispolsheim, ainsi que, pour 2025 par des crédits d'entretien des voiries de compétence métropolitaines sur le territoire du Port Autonome de Strasbourg à hauteur de 3,7 M€.

Par ailleurs, les opérations d'eau et d'assainissement, en accompagnement des opérations de voirie ou sur des besoins patrimoniaux, ainsi que celles du Schéma directeur d'assainissement (SDA) notamment sur Lampertheim ou Oberschaeffolsheim, sont financées sur les budgets annexes de l'Eurométropole de Strasbourg.

Certaines opérations sont également financées sur crédits spécifiques en dehors des enveloppes annuelles, comme le Pôle d'échange multi-modal de Graffenstaden, ou les opérations du projet Arc Ouest.

Enfin, la programmation intègre des opérations de renouvellement urbain sur les quartiers de Strasbourg et les communes de Lingolsheim, de Schiltigheim et de Bischheim, qui, cette année, concernent principalement des travaux de réseaux suite à la redéfinition des limites privées/publiques.

Les opérations du programme 2025 qui concernent la commune sont les suivantes :



Les projets sont réalisés principalement sous maîtrise d'ouvrage de l'Eurométropole de Strasbourg. La maîtrise d'œuvre est assurée soit en interne par les services métropolitains avec l'accompagnement éventuel d'une mission d'assistance maîtrise d'ouvrage, soit en externe par des bureaux d'études privés.

Certains projets pourront faire l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage. Dans ce cas, ils donneront lieu à l'élaboration d'une convention spécifique à adopter lors d'une délibération conjointe entre l'Eurométropole de Strasbourg et le délégataire.

Dans le cadre des études et pour des raisons opérationnelles, il est prévu, dans certains cas, des « groupements de commandes » entre l'Eurométropole de Strasbourg et la Ville de Strasbourg (Coordonnateur Eurométropole de Strasbourg).

Les montants délibérés sont établis en référence aux indices valeur décembre 2024.

A noter que les reliquats de crédits d'études pourront, en cas de besoin et pour une même opération, être affectés aux travaux.

Il est précisé que la présente délibération n'inclut pas les interventions ponctuelles de proximité et d'urgence liées à la mise en sécurité qui sont réalisées tout au long de l'année.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

émet un avis favorable à la programmation 2025 : voirie, plan vélo, signalisation statique et dynamique, ouvrages d'art, eau, assainissement, Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) et au lancement, poursuite des études et réalisation des travaux concernant la liaison cyclable vers la gare d'Entzheim et le pont sur le canal de la Bruche tels que mentionnés en annexe 3 : liste des projets dans les communes ;

décide de ne pas se prononcer pour les travaux rue des Eglises, car il estime que la priorité doit être donnée à la réfection totale de la rue de la Gare sur la section comprise entre le pont sur le Canal et la rue des Tilleuls, vu l'état déplorable de la voirie à cet endroit et compte-tenu qu'il s'agit de l'axe routier principal et de l'entrée de commune (au cas où cette réfection ne serait pas prise en compte sur un autre budget de l'Eurométropole).

6. <u>Convention-type (2024-2028) de partenariat entre la CeA et la commune en faveur du développement des bibliothèques en Alsace</u>

La collectivité européenne d'Alsace, à travers son Pôle Lecture Publique - Bibliothèque d'Alsace, accompagne au quotidien 300 bibliothèques. Sur le territoire de l'Eurométropole de Strasbourg, elle accompagne 24 bibliothèques, dont la médiathèque de Hangenbieten.

Ce partenariat permet, notamment, aux communes de bénéficier de conseils experts de la Bibliothèque d'Alsace, de former gratuitement les bibliothécaires et bénévoles de la commune, et de compléter les fonds documentaires de la bibliothèque grâce à des collections complémentaires.

La CeA souhaite réaffirmer ce partenariat essentiel, via la signature d'une nouvelle convention avec chaque commune partenaire, qui sera applicable jusqu'au 31 décembre 2028.

En parallèle de cette démarche de conventionnement, la CeA déploie un label à destination des bibliothèques qui travaillent en réseau. Ce label, « Carrefour des imaginaires et des savoirs », permettra aux collectivités de bénéficier de nouveaux services et appuis de la Bibliothèque d'Alsace.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de renouveler le partenariat avec la CeA en faveur du développement des bibliothèques en Alsace;
- Charge Monsieur le maire de signer la nouvelle convention (2024-2028)

La séance a été clôturée à vingt-et-une heures trente.

Le Maire Laurent ULRICH La Secrétaire de séance Séverine JERNASZ